

#76

BULLETIN INTERNE

DIVISION ENTRETIEN

JANVIER 2018



TRANSMISSION DE LA ROUTE AUX EXPLOITANTS

Le 21 décembre, la DGMR mettait en service le tronçon de la RC 177 qui permet d'éviter Penthaz. Quelques semaines auparavant, l'équipe d'entretien de Cossonay avait pu s'approprier ce tronçon en le parcourant avec les ingénieurs de la division Infrastructure routière chargés du chantier. Une opération très appréciée et à renouveler, de l'avis de tous.



Photo: Eric Frigiére

→ Des routes fermées, des affaissements, des lignes HT arrachées, des arbres tombés, des risques d'avalanche: les intempéries de ce mois ont nécessité un travail considérable des équipes d'entretien. Un très grand merci à toutes et tous pour cet engagement exceptionnel. → Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil une demande de 14,5 millions de francs pour l'entretien des revêtements de 25 tronçons de RC.

COLLABORATION IR – ER

Lors de la construction d'une nouvelle route ou de la réhabilitation d'un tronçon, il est important de prendre en compte le plus tôt possible l'avis des exploitants qui assureront l'entretien pendant des dizaines d'années. La collaboration entre les chefs de projet de la division Infrastructure routière et les adjoints et équipes d'entretien des RC ne cesse de s'améliorer au fil des années.

Une berme centrale herbeuse et arborée sur une route à fort trafic, un bassin de rétention difficile d'accès pour les cureuses, l'absence de place pour parquer les véhicules d'entretien, etc. posent des gros problèmes lors de l'exploitation.

L'esprit d'équipe qui s'est développé ces dernières années a permis de renforcer la collaboration, de mettre en commun les compétences, connaissances et exigences des constructeurs et des exploitants dès le début d'un projet, d'associer les adjoints RC aux séances de chantier.

L'EXEMPLE À SUIVRE

Dans le cas de la RC 177, la visite organisée pour l'équipe d'entretien de Cossonay fut l'occasion d'échanges fructueux, de questions posées sur les choix faits par les ingénieurs, de clarification sur les limites précises du tracé à déneiger, etc. Des tests réalisés avant l'ouverture de la route ont permis de mettre en place des processus de travail pour l'entretien des talus, le curage des canalisations, etc.

DGMR – Direction générale
de la mobilité et des routes
Place de la Riponne 10 – 1014 Lausanne
T +41 21 316 70 40 – F +41 21 316 71 19
www.vd.ch/dgmr – www.vd.ch/routes
info.dgmr@vd.ch

Pour en savoir plus : Éric Diserens, adjoint RC de la région Centre, 021 316 02 28